



Communiqué de Presse Rennes, le 1^{er} avril

20^e Conférence régionale mer et littoral **Vers une stratégie intégrée à l'échelle de la Bretagne**

Le 1^{er} avril, la conférence régionale Mer et Littoral co-présidée par Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, et Emmanuel de Oliveira, Préfet Maritime de l'Atlantique, s'est déroulée en présence de Catherine Chabaud, nommée le mois dernier Déléguée ministérielle à la mer et au littoral. Avec l'idée que la seule addition des compétences individuelles ne suffit plus pour répondre efficacement aux enjeux maritimes, cette nouvelle CRML avait pour but de définir la méthode d'élaboration de la future politique régionale intégrée de la mer et du littoral. Une stratégie qui vise à faire de la mer un vecteur du développement durable de la Bretagne pour les prochaines décennies.

Associer tous les acteurs, leurs compétences et leurs moyens, pour aller vers plus d'efficacité

Depuis 2009, les acteurs de la mer en Bretagne ont su se réunir et travailler, ensemble, sous l'égide de la Préfecture de Région, de la Préfecture maritime et du Conseil régional au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML). Une coprésidence unique en France, qui repose, non pas sur la séparation des compétences de l'Etat et des collectivités, mais, au contraire, sur leur complémentarité et sur la co-construction de la décision publique dans le domaine, ô combien complexe et sensible, du maritime. Fonds européens, pollutions, Breizh'algues, formations maritimes mais aussi et surtout énergies marines renouvelables, avec la définition des zones en baie de Saint-Brieuc, dans le Fromveur et au sud de Groix (éolien flottant) ou encore le travail mené actuellement sur les scénarios de développement des EMR... : autant de sujets autour desquels les partenaires ont su échanger et travailler de concert.

Lors de cette 20^e CRML, un pas de plus a été franchi. Jean-Yves le Drian l'a rappelé : « *quand il est question de mer et de littoral, plus que dans n'importe quel autre domaine, aucun enjeu n'est seulement local, régional, national ou européen ; aucun enjeu n'est uniquement environnemental, social ou économique ; aucun enjeu ne peut être solutionné par un seul acteur.* » C'est donc avec cette idée que la seule addition des compétences individuelles ne suffit plus pour répondre efficacement aux enjeux maritimes, que le Conseil régional a proposé à l'État en région de co-construire une stratégie régionale pour la mer et le littoral, pilotée par la CRML.

La mer, vecteur de développement durable de la Bretagne pour les décennies à venir

L'objectif est ici de promouvoir une politique maritime intégrée, fixant des ambitions à l'horizon 2030-2040, visant à faire de la mer un vecteur du développement durable de la Bretagne pour les prochaines décennies. Pour le Préfet de Région, Patrick Strzoda, elle doit en particulier « *parvenir à concilier la préservation de l'environnement et la promotion des activités économiques raisonnées qui s'y déploient. Elle renvoie au concept de développement durable, à l'enjeu de connaissance du milieu, aux efforts d'encadrement des activités, à l'ambition de valorisation raisonnée des ressources et, surtout, à l'objectif d'un partage harmonieux de l'espace maritime par les différents usages qui s'y déploient.* »

Contacts presse : Région Bretagne – Rose-Marie LOUIS / 02 99 27 13 54 – 06 88 92 04 53

Préfecture de Région – Françoise KIEFFER / 02 99 02 11 81

Préfecture maritime de l'Atlantique : Capitaine de frégate Louis-Xavier RENAUX / 02 98 22 04 34

La stratégie régionale pourrait intégrer, d'ici 2017, le Document stratégique de façade, déclinaison de la stratégie nationale mer et littoral qui sera construite dans les prochaines années.

Des règles pour l'élaboration de la stratégie régionale

Alors que la réunion du 1er avril avait pour objet de définir la méthodologie d'élaboration de cette stratégie régionale, le Préfet maritime, Emmanuel de Oliveira, a pour sa part insisté sur « la nécessité de s'appuyer sur les actions déjà engagées au sein de la CRML et d'exploiter l'importante masse d'informations générée lors de la mise en œuvre de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin ».

Aussi l'élaboration de la stratégie régionale doit-elle permettre de :

- décliner de manière active et anticiper les politiques européennes et nationales ;
- donner de la force et de la cohérence aux politiques publiques dans une Bretagne qui doit s'appuyer sur ses atouts maritimes ;
- poursuivre et renforcer la mutualisation des actions déjà engagées en faveur de la mer et du littoral ;
- compléter et structurer les politiques actuelles par un document stratégique et opérationnel garantissant la transversalité des actions menées en faveur de la mer et du littoral.

La co-construction de cette stratégie implique de passer d'un modèle d'action publique basé sur le triptyque « décider, annoncer, défendre » au modèle « exposer, discuter, choisir ».

Ainsi, les partenaires sont convenus des règles cadrant l'élaboration de cette stratégie :

- Chaque autorité reste responsable de l'exercice de ses compétences et veille à leur cohérence avec celles des autres ;
- La co-construction ne concerne pas que l'Etat et la Région, elle s'applique à l'ensemble des membres de la CRML, selon le principe de subsidiarité, dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre ;
- La mobilisation des acteurs doit être la plus efficace possible. Pour cela, elle doit intervenir dans un format et des moments précis de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie ;
- La co-construction doit reposer sur l'écoute réciproque afin de garantir un débat constructif et être suffisamment souple pour s'adapter à la spécificité des différents sujets à aborder ;
- Pour que cette co-construction atteigne les objectifs visés, il est indispensable que les membres de la CRML dépassent leur propre intérêt pour tendre vers la construction de l'intérêt général.
-

Cette conférence s'est tenue en présence de Catherine Chabaud, nommée Déléguée ministérielle début mars par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer. La navigatrice doit, à ce titre, coordonner l'action et l'évaluation des politiques relatives à la mer et au littoral, dont la Stratégie nationale pour la mer et le littoral. Sa présence à Rennes lui a permis de présenter sa mission mais aussi et surtout d'échanger sur l'ensemble des actions mises en œuvre en Bretagne et le partenariat, poussé, engagé entre les acteurs.

Contacts presse : Région Bretagne – Rose-Marie LOUIS / 02 99 27 13 54 – 06 88 92 04 53

Préfecture de Région – Françoise KIEFFER / 02 99 02 11 81

Préfecture maritime de l'Atlantique : Capitaine de frégate Louis-Xavier RENAUX / 02 98 22 04 34

Stratégie nationale Mer et littoral et document de façade

Faisant suite au Grenelle de la Mer, la France s'est engagée dans l'élaboration d'une **Politique maritime intégrée (PMI)**. Cette nouvelle approche des enjeux maritimes et littoraux s'est traduite par la loi Grenelle II de juillet 2010 avec, notamment, la création d'un nouveau chapitre du Code de l'environnement consacré aux « Politiques pour les milieux marins ».

Un chapitre qui prévoit la création de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ».

La **Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)** constitue, en France, le cadre de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral (à l'exception de celles qui ont pour unique objet la défense ou la sécurité nationale).

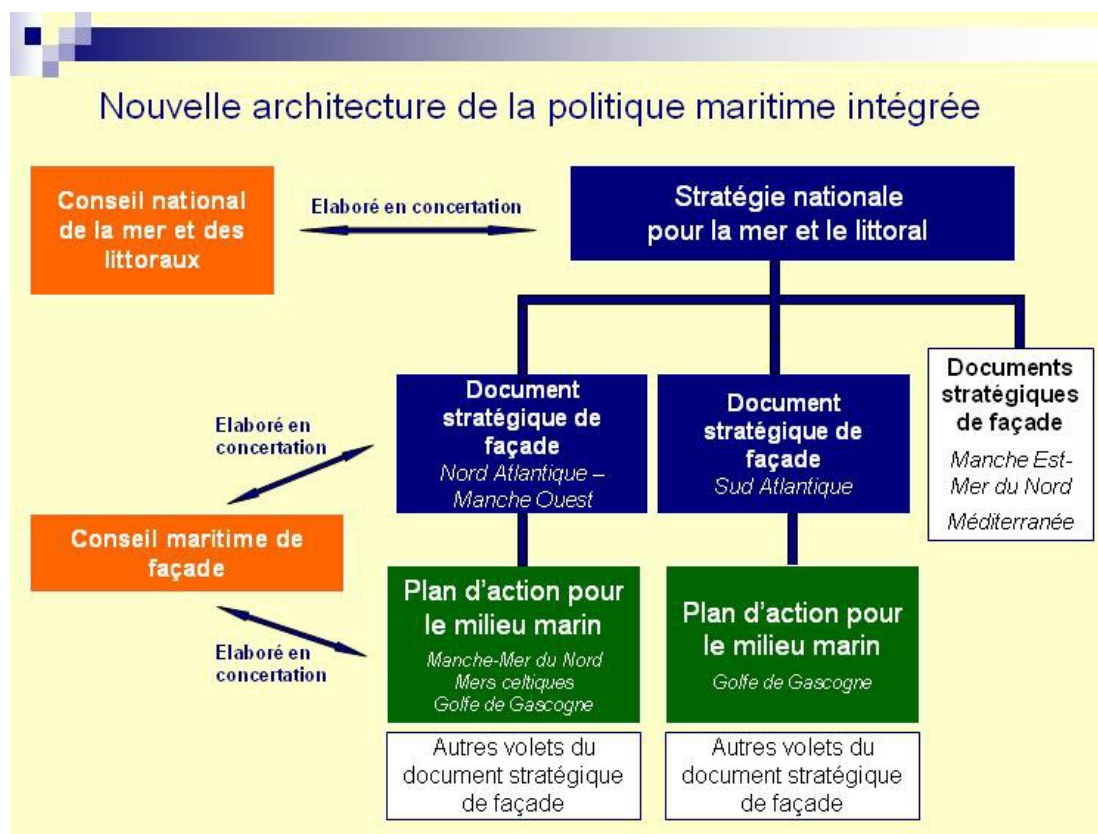
Ce document, dont l'élaboration a été confié au ministère chargé de la mer, fixe un certain nombre de principes et d'orientations générales, qui concernent, tous les espaces maritimes, les fonds marins et le sous-sol de la mer ainsi que les activités terrestres ayant un impact sur eux.

La politique maritime intégrée, définie par la stratégie nationale, n'a pas vocation à être mise en œuvre de manière uniforme sur l'ensemble du littoral français. Mais les principes et orientations générales devront être déclinés localement, afin de les adapter aux problématiques et enjeux de chaque littoral. Une déclinaison locale qui se fonde, notamment, sur une nouvelle échelle de gouvernance : la façade maritime.

Deux façades ont ainsi été définies pour l'Atlantique : la façade « **Nord Atlantique-Manche Ouest** » (**NAMO**) et la façade « **Sud Atlantique** » (**SA**).

Chaque façade doit ainsi se doter d'un document spécifique : le **document stratégique de façade (DSF)** mis en place par une instance de concertation dédiée : le conseil maritime de façade.

Le DSF comprend plusieurs volets parmi lesquels un volet environnemental relatif au développement durable des activités maritimes, le plan d'action pour le milieu marin (PAMM), pris dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ».



Contacts presse : Région Bretagne – Rose-Marie LOUIS / 02 99 27 13 54 – 06 88 92 04 53

Préfecture de Région – Françoise KIEFFER / 02 99 02 11 81

Préfecture maritime de l'Atlantique : Capitaine de frégate Louis-Xavier RENAUX / 02 98 22 04 34